

Les opinions en matière de politiques familiales et sociales en 2022

Tous les deux ans, depuis 1982, le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc) dresse un état des lieux de l'opinion de la population française sur les prestations versées par les Caisses d'allocations familiales (Caf). La préférence pour des prestations sous forme d'équipements et de services reste partagée par 40 % des personnes interrogées. Bien qu'une large majorité de répondants considère suffisantes les aides aux familles, c'est moins le cas parmi les allocataires. Ces derniers se disent de plus en plus dépendants des aides versées par les Caf : seuls 13 % d'entre eux estiment possible en 2022 d'équilibrer leur budget sans difficulté, contre 32 % en 1982.

Concernant les jeunes adultes, les mesures d'insertion professionnelle sont considérées comme les plus utiles, y compris, pour la première fois, par les jeunes eux-mêmes.

Enfin, les personnes interrogées sont très majoritairement (83 %) favorables à l'intermédiation des Caf entre parents séparés s'agissant du recouvrement et du versement des pensions alimentaires pour les enfants.

À la demande de la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf), le Crédoc a réédité en 2022 son enquête auprès d'un panel d'internautes sur les évolutions des opinions concernant les aides sociales et familiales, ainsi que la solidarité nationale ([encadré](#)). Les questions posées permettent de recueillir l'avis de la population sur les réformes passées et à venir, et sur ses attentes vis-à-vis des prestations de la Branche famille de la Sécurité sociale. Cette vague d'enquête porte notamment sur la satisfaction vis-à-vis du montant des aides aux familles, les scénarios d'évolution des modalités d'accueil des enfants de moins de 3 ans, la réforme des aides au logement, les aides aux jeunes adultes et l'intermédiation financière des Caf en matière de pension alimentaire pour les enfants de parents séparés.

Des prestations en nature à privilégier pour aider les familles

Concernant les aides aux familles en général, la préférence pour des « prestations en nature, sous forme d'équipements et de services » se maintient depuis 20 ans (40 % des répondants en 2022, 37 % en 1999).

Les prestations en nature sous forme d'équipements et de services séduisent surtout les personnes âgées et les classes moyennes supérieures : + 9 points par rapport à la moyenne pour les 70 ans et plus, + 8 points pour les retraités et + 6 points pour les classes moyennes supérieures. Les allocataires des Caf privilégient moins cette forme d'aide (- 11 points par rapport à la moyenne des répondants), mais elle reste cependant première dans leur classement.

**Patricia Croutte, Sandra Hoibian,
Sylvain Taboury**
en collaboration avec **Elodie Alberola,
Kelly Perrotte, Diana Safra** (Crédoc),

Nadia Kesteman (Cnaf -DSER)

Méthodologie de l'enquête

Cette enquête a été réalisée auprès d'un panel de 3 392 internautes âgés de 15 ans et plus résidant en France. Ces personnes ont été sélectionnées selon la méthode des quotas (calculés d'après le dernier recensement de la population) pour assurer une représentativité de l'échantillon par rapport à la population nationale. Elles ont été interrogées en ligne du 21 décembre 2021 au 14 janvier 2022.

Afin de limiter le biais de sélection lié au mode de recueil, un redressement final a été effectué en fonction des critères suivants : sexe croisé avec l'âge, niveau de diplôme croisé avec l'âge, région, taille d'agglomération, professions et catégories socioprofessionnelles de la personne interrogée, logement individuel ou collectif.

Le Crédoc définit quatre catégories de revenu calculé en fonction de la médiane des niveaux de vie mensuels (ensemble des ressources rapportées à la composition du foyer, par unité de consommation) :

- les « bas revenus » : niveau de vie inférieur à 70 % de la médiane des niveaux de vie soit inférieur à 1 285 € par mois et par unité de consommation en 2019 ;
- les « classes moyennes inférieures » : entre 70 % de la médiane et la médiane des niveaux de vie : de 1 285 € à 1 836 € par mois et par unité de consommation en 2019 ;
- les « classes moyennes supérieures » : entre la médiane et 150 % de la médiane des niveaux de vie : de 1 837 € à 2 754 € par mois et par unité de consommation ;
- les « hauts revenus » : 150 % et plus de la médiane des niveaux de vie : supérieur à 2 754 € par mois et par unité de consommation.

La priorité donnée aux prestations en espèces continue de décroître depuis que cette question a été posée il y a 23 ans (11 % en 2022, 23 % en 1999). Les allocataires se démarquent de la moyenne puisqu'ils sont 20 % à penser que les prestations en espèce devraient être privilégiées (+ 9 points par rapport à la moyenne), de même que les parents de trois enfants ou plus de moins de 20 ans (31 %, soit + 20 points par rapport à la moyenne).

L'attente de davantage de soutien et de conseils aux familles continue de progresser (17 %, + 3 points par rapport à 2020), alors que ces aides ne séduisaient que 10 % des répondants en 2016. Les aides sous forme d'aménagements horaires dans les entreprises sont citées par 16 % des répondants (+ 2 points par rapport à 2020). Les avantages fiscaux liés aux enfants le sont par 13 % des enquêtés (- 2 points par rapport à 2020).

D'une façon générale, le fait d'avoir au moins un enfant à charge influe sur le type d'aides plébiscité. Les familles, même si elles placent en tête les aides en nature (33 %), sont plus attirées que les autres catégories de ménages par les avantages fiscaux (21 %) et les aides en espèces (17 %).

La satisfaction sur le montant des aides aux familles est beaucoup plus répandue en haut qu'en bas de l'échelle des revenus

Début 2022, 69 % des Français estiment les aides aux familles globalement suffisantes, contre 33 % au début des années 1980 ([graphique 1](#)). Les écarts sont importants selon le niveau de vie : huit personnes sur dix sont satisfaites du montant des aides aux familles au sein des hauts revenus contre une sur deux chez les bas revenus. Seule la moitié des allocataires des Caf (52 %), plus concernés par les politiques familiales et au profil plus modeste que l'ensemble des enquêtés, sont satisfaits. L'opinion selon laquelle les aides aux familles sont suffisantes a fortement augmenté à la suite de la crise économique de 2008 avant de se stabiliser à partir du milieu des années 2010. La hausse est beaucoup plus marquée chez les plus aisés que chez les plus modestes.

Au cours de cette même période, la dépendance financière aux prestations des Caf s'est accrue pour leurs allocataires. Le mouvement de ciblage des aides sur les publics les plus modestes réalisé depuis quarante ans a en effet fait augmenter le poids des prestations sociales dans les revenus des 10 % les plus modestes (Blasco, Picard, 2019).

Boucler un budget est considéré dans l'enquête de 2022 comme « très difficile » ou « impossible », s'il était subitement privé de ses prestations, par plus d'un allocataire sur deux (55 %), contre 37 % en 1982. La proportion d'allocataires pour lesquels un tel effort est déclaré « impossible » connaît la hausse la plus importante : elle double, passant de 15 % en 1982 à 31 % en 2022. Un peu plus d'un allocataire sur dix seulement (13 %) considère « possible » en 2022 d'équilibrer ses dépenses sans difficultés, contre 32 % en 1982.

Accueil des moins de 3 ans : une opposition toujours marquée à une priorité donnée aux enfants issus des milieux moins favorisés

Lorsqu'on leur pose la question « S'agissant de l'offre de modes de garde des enfants de moins de 3 ans (crèches), pensez-vous que la priorité doit être donnée aux enfants issus des milieux socio-culturels moins favorisés, pour favoriser leur éveil, même si leurs parents ne travaillent pas ou sont en recherche d'emploi ? », près de trois répondants sur cinq (59 %) sont opposés à cette idée. L'ajout en 2022 de l'argument sur les bénéfices de l'éveil de l'enfant

tempère l'opposition observée dans l'enquête de 2020 (exprimée alors par 72 % des personnes interrogées), sans modifier fondamentalement l'opinion majoritaire. En 2022, les agriculteurs exploitants, artisans, commerçants et chefs d'entreprise (69 %), les ouvriers (65 %), les professions intermédiaires (64 %) et les habitants des communes rurales (64 %) sont significativement plus réticents que le reste de la population.

Cette mesure est en revanche plus favorablement accueillie par les personnes au foyer (51 %), davantage concernées par cette mesure.

Parmi les aides à privilégier pour les jeunes adultes, l'orientation professionnelle arrive en première place, y compris pour les jeunes

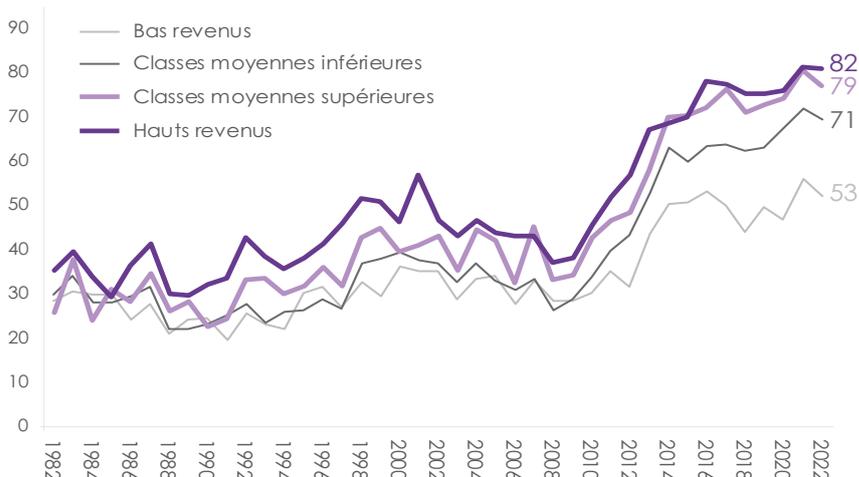
Lorsque les personnes enquêtées sont invitées à classer les aides pour les jeunes adultes par ordre de priorité (parmi huit propositions, [graphique 2](#)), vient en premier, à 31 %, celle visant à « garantir à tous les jeunes de 18 à 25 ans, une orientation menant à une qualification professionnelle effective », en deuxième, le « développement des bourses pour les étudiants », tandis que la proposition de leur octroyer le revenu de solidarité active (RSA) se place en fin de classement.

Les jeunes de moins de 25 ans ont des préférences proches de la population générale puisqu'ils identifient les deux mêmes priorités. Bien que la préférence exprimée pour une « garantie d'orientation vers une qualification professionnelle effective » soit moins fréquente (- 11 points), elle arrive désormais en premier, reléguant au deuxième rang « le développement des bourses » placé en tête en 2010. Le reste de leurs préférences n'a guère varié depuis 2010 : ils citent en troisième position « l'instauration d'une allocation d'autonomie pour tous les jeunes de plus de 18 ans » (pour 13 % soit 5 points de plus que la population générale), puis « la prolongation des allocations familiales au-delà de 20 ans (pour 12 %, soit + 6 points).

Entre 2014 et 2022, les prestations familiales et les aides au logement perdent en notoriété

Par rapport à 2014, certaines prestations connaissent une baisse de notoriété importante (de - 10 à - 17 points selon les cas). Cette tendance s'observe tant pour les aides les plus anciennes et couvrant un large public [comme les allocations familiales, l'allocation de rentrée scolaire (ARS), les aides au logement], que pour des dispositifs plus ciblés [comme le complément familial (CF), l'allocation de soutien familial (ASF) ou la prime

Graphique 1 – Les aides aux familles sont suffisantes selon le niveau de vie (en %)



Source : Crédoc, enquête Conditions de vie et aspirations.

Champ : ensemble de la population.

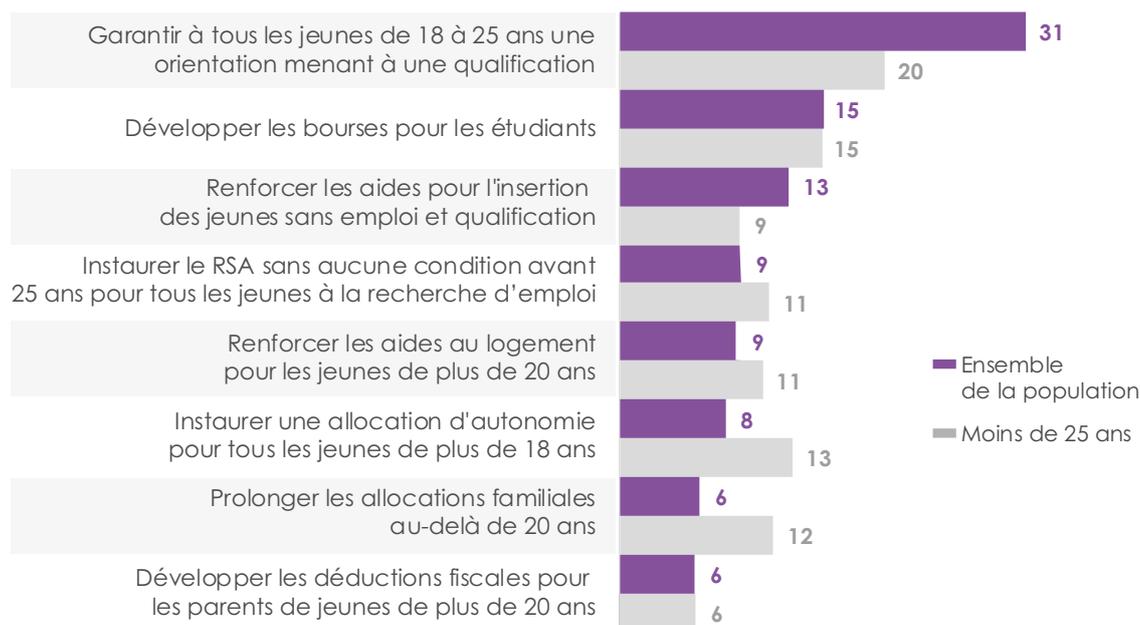
Lecture : 71 % des classes moyennes inférieures considèrent que les aides aux familles sont suffisantes, contre 53 % des bas revenus en 2022.

de déménagement]. Le RSA et la prime d'activité ont cependant largement gagné en notoriété depuis 2014 (respectivement + 26 points et + 10 points). Les prestations liées à la garde d'enfant telles que la prestation partagée d'éducation de l'enfant (Prepa), le complément du libre choix du mode de garde (CMG) et l'allocation journalière de présence parentale (AJPP) sont de plus en plus connues.

Réforme des aides au logement de 2021 : des opinions plus favorables après la mise en place de la réforme qu'avant

Les trois quarts de la population expriment une opinion favorable à l'égard de la réforme du calcul des allocations logement, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021. Le calcul de ces aides repose désormais sur les ressources des douze derniers mois, et non plus sur celles de deux ans auparavant, avec un réajustement du calcul tous les trimestres. Les craintes vis-à-vis des conséquences de cette réforme s'atténuent par rapport à 2020. En effet, 73 % des enquêtés approuvent ce changement qui permet de mieux suivre les évolutions de revenus. Ils sont en outre moins nombreux à penser que la réforme pourrait engendrer une baisse du montant des aides perçues (45 % en 2022, contre 52 % en 2020) ou qu'elle produirait un changement du montant de l'aide gênant car trop fréquent (48 %, après 56 %). Chez les allocataires des Caf, ces craintes refluent également, mais moins que pour l'ensemble de la population. 57 % sont « plutôt d'accord » avec l'idée que cette modification entraînerait un changement « trop fréquent » du montant de l'aide et 53 % sont plutôt d'accord avec l'affirmation que cela pourrait diminuer le montant des aides perçues (en baisse de 5 points par rapport à 2020).

Graphique 2 – L'orientation professionnelle des jeunes : l'aide à privilégier en priorité pour les plus de 20 ans (en %)



Source : Crédoc, Enquête Conditions de vie et aspirations.

Champ : ensemble de la population.

Lecture : en 2022, 31 % des Français placent la garantie d'une orientation menant à une qualification professionnelle effective en tête des actions à privilégier en priorité pour les jeunes.

Recouvrement et reversement par les Caf des pensions alimentaires : plus de 80 % d'opinions positives

Dans le prolongement de leurs missions de soutien aux familles monoparentales et de recouvrement des impayés de pension alimentaire, les Caf peuvent désormais se positionner comme intermédiaires entre les parents séparés dans le versement de la pension alimentaire.

Cette fonction, initialement circonscrite à certaines situations, est assurée par l'Agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires (Aripa), et le champ d'application du dispositif s'est progressivement élargi⁽¹⁾.

82 % de la population interrogée début 2020, avant la mise en place de l'intermédiation systématique en matière de reversement de la pension, rapportait que le procédé envisagé était une « bonne idée ».

En 2022, alors que l'intermédiation financière est effective sur demande des parents ou à la suite d'un recouvrement d'impayé, le soutien à ce dispositif persiste à ce niveau élevé (83 %).

(1) Depuis le 1^{er} janvier 2023, soit après la réalisation de l'enquête, l'intermédiation des pensions alimentaires est proposée par défaut à tous les parents nouvellement séparés.

Pour en savoir plus

Berhuet S., Coulange M., Croutte P., Hoibian S., Kesteman N., 2021, « Les opinions en matière de politiques familiales et sociales en 2020 », *L'e-ssentiel*, n° 205, Cnaf.

Blasco J., Picard S., 2019, « [Portrait social. Quarante ans d'inégalités de niveau de vie et de redistribution en France \(1975-2016\)](#) », Insee Références.

Crédoc, 2023, « [Le regard des Français sur les politiques familiales et sociales de la Cnaf](#) ».